

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

20. PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

L'entreprise SAS Pompes Funèbres Didier Yvonou a obtenu un permis de construire en date du 13 novembre 2020 pour un projet de construction d'un centre funéraire comprenant trois salons, une salle de cérémonie, un laboratoire et un garage sur un terrain situé 358 avenue Arthur Krebs ZA de la Villeneuve-Braouic.

La création d'un centre funéraire doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Dans le cadre de l'instruction de la demande, l'ARS doit également solliciter l'avis du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 49 du décret 2011-11 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la création d'un centre funéraire sur un terrain situé 358, avenue Arthur Krebs ZA de la Villeneuve Braouic à Quimperlé

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 4 décembre 2020

Décision : Adopté à l'unanimité.



M
Le MAIRE,
Michael QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-20161220-DE

